

VOTRE SANTE AUX ETATS-UNIS

L'assurance santé aux Etats-Unis et les tarifs :

Il n'existe pas de système public obligatoire d'assurance maladie aux Etats-Unis comme c'est le cas en France. La majorité des américains sont couverts par des assurances privées souvent offertes par leurs employeurs. Les étudiants américains sont couverts par l'assurance de leurs parents ou souscrivent à une assurance santé souvent incluses dans leurs frais de scolarité. La prise en charge publique ne concerne que deux catégories de personnes, les plus de 65 ans qui sont couverts par le programme fédéral *Medicare* et les familles pauvres éligibles au programme *Medicaid*. En 2010, la loi « *Patient Protection and Affordable Care Act* » (loi sur la protection des patients et des soins abordables), surnommée « *Obamacare* » est votée. [La réforme](#) repose sur la création d'un mandat (individuel ou employeur), de la mise en place de comparateurs d'assurances privées ainsi que l'extension du "[Medicaid](#)" (assurance médicale aux plus démunis -cf. II.C). L'obligation d'adhérer et de cotiser à une assurance privée ou au Medicaid rend de ce fait l'assurance maladie obligatoire [mais certains états n'ont pas adopté cette loi]. Le processus d'abrogation a commencé, aucune refonte ou plan de remplacement officiel n'a été mis en place. De ce fait, l'Obamacare est toujours en vigueur. A savoir : Les compagnies d'assurance américaines ne peuvent plus : refuser d'assurer un individu, plafonner les dépenses, imposer des tarifs plus élevés aux personnes souffrant de problèmes médicaux, annuler les polices des personnes malades¹.

Les frais médicaux aux Etats-Unis sont très élevés. Selon l'étude comparative des coûts de santé effectuée par l'[International Federation of Health Plans](#) en 2012 (association qui regroupe plus de 100 assureurs de 25 pays), voici quelques exemples de tarifs² :

- Consultation de routine : en moyenne plus de 100\$ *contre* 30\$ (23€) *en France* ;
- Coût d'une journée d'hôpital : entre 1 500\$ et plus de 12 000\$ *contre en moyenne* 853\$ *en France* ;
- Coût d'examens radiologiques : entre 240\$ et plus de 2 500\$ *contre en moyenne* 270\$ *en France* ;
- Coût d'une coloscopie : entre 530\$ et plus de 2 500\$

¹ Informations recueillies sur le site du CLEISS : www.cleiss.fr

² Informations recueillies sur le site de l'Association nationale pour la prévention du risque médical : <http://www.prevention-medicale.org>

- Coût d'une appendicectomie : entre 8 000\$ et presque 30 000\$ *contre environ 4 000\$ en France* ;
- Coût de certains traitements courants : entre 100\$ et 300\$ *contre en moyenne 60\$ en France*.

Y a-t-il des vaccins obligatoires ?

Certaines vaccinations sont obligatoires en particulier pour les rentrées scolaires et universitaires :

- rougeole (measles),
- diphtérie-tétanos-polio,
- coqueluche (whooping cough),
- rubéole (rubella, German measles),
- oreillons (mumps),
- BCG (Mantoux test).

Il est parfois recommandé un vaccin contre l'hépatite B.

A savoir : Les vaccins sont beaucoup plus chers qu'en France³.

Les étudiants qui partent étudier aux Etats-Unis sont-ils couverts par leur sécurité sociale ?

Si vous poursuivez vos études à l'étranger, dans un pays non européen, votre protection sociale varie en fonction de votre pays d'accueil. **Si vous avez moins de 20 ans**, vos frais médicaux urgents sont remboursés par la caisse d'Assurance Maladie de vos parents, dans la limite des tarifs forfaitaires français en vigueur [*c'est-à-dire bien en deçà des tarifs pratiqués aux Etats-Unis*]. Vous devez toujours régler vos frais médicaux urgents et imprévus sur place. Conservez les factures et justificatifs de paiement et présentez-les, à votre retour, à la caisse d'Assurance Maladie de vos parents. Elle pourra éventuellement vous rembourser *dans la limite des tarifs forfaitaires français en vigueur*.

Si vous avez plus de 20 ans, vous devez vous inscrire auprès du régime étudiant de sécurité sociale du pays. S'il n'existe pas de régime étudiant dans votre pays d'accueil, affiliiez-vous auprès du régime local de sécurité sociale. Vous pouvez également adhérer à la Caisse des français de l'étranger (C.F.E.) à condition d'avoir la nationalité française.

Chaque pays a un régime de sécurité social qui lui est propre, votre protection sociale sera donc différente d'un pays à l'autre. Pour obtenir des informations plus précises, contactez votre caisse d'Assurance Maladie, votre mutuelle étudiante ou votre établissement scolaire. Vous pouvez également contacter l'ambassade ou le consulat de votre futur pays d'accueil ou la C.F.E.⁴

Quel est le statut social d'un étudiant qui part aux Etats-Unis dans le cadre d'un échange?

Etant donné que vous allez vous inscrire à l'université en France, vous serez automatiquement inscrit(e) à une caisse de sécurité sociale des étudiants (SMEREP, LMDE, SMENO, etc). Il faudra

³ Informations recueillies sur le site du consulat général de France à New York : <https://newyork.consulfrance.org/La-sante-aux-Etats-Unis>

⁴ Informations recueillies sur le site de l'Assurance Maladie : www.ameli.fr

cependant quand même souscrire à une assurance complémentaire car votre sécu étudiante ne vous remboursera que sur la base des tarifs conventionnés français, ce qui est totalement insuffisant.

Quel est le statut d'un étudiant qui part aux Etats-Unis en dehors du cadre d'un échange?

Un étudiant qui part aux Etats-Unis sans accord d'échange (c'est à dire sans être inscrit dans une université française) est considéré comme ayant terminé ses études en France. Comme indiqué sur le site de l'Assurance Maladie (www.ameli.fr): « À la fin de l'année universitaire, contactez la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence. En principe, c'est elle qui assurera la gestion de votre dossier et le remboursement de vos frais de santé (maladie et maternité) dès le 1^{er} septembre de l'année en cours. Toutefois, en présence d'une incertitude quant à votre situation, tant sur le plan des études que professionnelle, votre mutuelle étudiante peut, à titre dérogatoire, continuer à assurer le remboursement de vos frais de santé **pour la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre de l'année en cours**. Dans ce cas, vous pouvez contacter la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence en décembre, afin d'effectuer les démarches nécessaires en vue de votre prise en charge. Si vous travaillez immédiatement à l'issue de vos études, signalez ce changement à la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence. »

Qu'est-ce que la CFE?

La CFE est la caisse de sécurité sociale assurant les français qui travaillent, étudient ou simplement vivent à l'étranger. L'adhésion à la CFE n'est pas obligatoire mais elle garantit la continuité totale avec la Sécurité sociale France au départ et au retour évitant les délais de carence.

Le montant trimestriel des cotisations au 1er janvier 2017 est de 147 € pour les étudiants.

Dans la mesure où les soins reçus à l'étranger sont remboursés par la Sécurité Sociale ou par la Caisse des Français de l'étranger dans la limite des tarifs applicables en France, cela peut être insuffisant, notamment dans les régions du monde où les coûts de santé sont élevés, comme aux Etats-Unis... **Il faut donc absolument souscrire à une assurance complémentaire privée.**

Comment choisir une assurance privée ?

Il est important de choisir une assurance qui a potentiellement les moyens de rembourser des frais aussi élevés que ceux pratiqués aux Etats-Unis. Il vous est fortement conseillé de choisir une assurance qui propose des plafonds de remboursement d'environ 250 000€ minimum (beaucoup d'assurances proposent des plafonds de 500 000€ ou même 1 000 000€).

Vérifier que les clauses suivantes sont comprises dans le contrat :

- Remboursement frais médicaux/d'hospitalisation : de préférence un pourcentage des frais réels et non un pourcentage du tarif de convention ;

- Assistance médicale et rapatriement : rapatriement sanitaire en cas d'accident, rapatriement du corps en cas de décès, retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille, présence d'un proche en cas d'accident, remboursement des frais de recherche en mer ;
- Assistance juridique : frais de caution pénale + frais d'avocat ;
- Responsabilité civile : dommages corporels et matériels causés à autrui.

Combien coûte un contrat d'assurance santé/ rapatriement/ assistance/ responsabilité civile ?

La plupart des assurances privées françaises qui proposent ce type de contrats d'assurance ont des tarifs qui tournent autour de 400€ pour 12 mois pour un jeune ou un étudiant de moins de 30 ans. A vous de comparer les plafonds proposés ainsi que les différents services annexes. Les compagnies américaines sont plus chères (entre 700\$ et parfois plus de 2000\$ par an) mais ont quelquefois plus d'avantages (voir ci-dessous).

Est-ce que les assurances privées couvrent tout ?

Non. Certains frais médicaux sont toujours mal couverts, comme par exemple : les soins dentaires, l'optique, les prothèses, les maladies des yeux. Donc, avant de partir faites-vous faire une deuxième paire de lunettes ou prévoyez suffisamment de lentilles de rechange, aller faire un check up chez le dentiste. Lisez bien les exclusions aux contrats plus attentivement que le contrat lui-même (pratique de sport à haut niveau, maladies contractées avant le départ, maladies mentales et dépression, maternité, etc.). Sachez que la plupart des assurances européennes ne couvrent pas les frais de soins résultants de maladies chroniques (asthme, diabète, etc) ou de maladies contractées avant le séjour aux Etats-Unis.

Faites attention aux assurances fournies avec carte de crédit, billet d'avion (elles ne durent en général que 3 mois).

Qu'en est-il des assurances proposées par les universités américaines ?

De plus en plus d'universités américaines imposent leurs propres contrats d'assurance. Ces assurances sont en général plus chères que les assurances privées françaises. Cependant, elles proposent souvent (mais pas toujours) plus d'avantages en matière de gynécologie/grossesse, psychologie et antériorité de maladies (que vous auriez contractées avant de partir). De plus, la tendance veut que de plus en plus d'universités américaines exigent que leurs étudiants étrangers souscrivent à un contrat d'assurance santé géré par une compagnie américaine.

D'autres universités demandent simplement une attestation d'assurance traduite en anglais ou vous donnent le choix entre leur assurance et une autre. A titre d'exemple, les universités du système SUNY (State University of New York) qui sont des universités publiques, incluent les frais d'assurances santé dans les «fees» que paient les étudiants à plein temps. Si l'étudiant ne souhaite pas payer ces frais (d'environ \$1 400 pour l'année 2016-2017), il doit faire une demande de dérogation (=waiver) et prouver que l'assurance santé qu'il a choisie a les mêmes garanties que celle proposée par SUNY. Voici les conditions à remplir pour obtenir un waiver de SUNY Binghamton : <https://www.binghamton.edu/iss/health-insurance/insuwaiv.html>

Que faire en cas de traitement de longue durée ?

Achetez vos médicaments en France mais surtout emportez une ordonnance avec vous (en cas de contrôle à la douane). Si vous avez un traitement qu'il faut renouveler tous les mois, faites-vous envoyer vos médicaments par la poste (avec l'ordonnance collée sur le dessus de la boîte) vous éviterez ainsi d'acheter vos médicaments aux Etats-Unis, ils peuvent coûter beaucoup plus chers et ne seront sans doute pas entièrement remboursés. Si vous souhaitez quand même acheter vos médicaments aux Etats-Unis, demandez le nom de la molécule à votre médecin, car les noms des médicaments ne sont pas forcément les mêmes.


Est-ce que les universités américaines proposent un service médical minimum pour les étudiants ?

La plupart des campus possèdent un *Student Health Center* composé de médecins et d'infirmières. Les soins y sont beaucoup moins chers et tout aussi efficaces que chez un médecin local et très souvent les étudiants ne payent pas la consultation. Dans la plupart des cas, le *Student Health Center* reçoit des fonds de l'université et aussi des *fees* que les étudiants payent chaque trimestre ou semestre. Certaines assurances américaines peuvent vous permettre de réduire vos dépenses de santé si vous vous faites soigner d'abord au *Student Health Center*. Si votre université américaine d'accueil ne possède pas de *Student Health Service*, il est conseillé d'aller voir votre *Foreign Student Advisor* afin qu'il vous recommande une liste de centres médicaux appropriés à vos besoins.

Attention! Présentez-vous aux urgences d'un hôpital seulement en cas d'accident ou de maladie grave. Les urgences des hôpitaux américains possèdent souvent les soins les plus onéreux contrairement à certains pays et beaucoup d'assurances ne couvriront pas les frais s'il ne s'agit pas d'un cas d'urgence (lisez les clauses de votre contrat d'assurance pour savoir ce qui est considéré comme «soins d'urgence»).

QUELQUES ADRESSES D'ASSURANCES PRIVEES FRANCAISES : Attention ! Cette liste n'est pas exhaustive et ne constitue en aucun cas une recommandation de la part de la Commission franco-américaine :

ACS – GLOBE PARTNER Assistance voyage internationale pour étudiants www.assistance-etudiants.com	April International Crystal Studies http://fr.april-international.com/france
ASFE Junior'Expat www.asfe-expat.com	AVA Plan Santé International STUDIES https://www.ava.fr/etudiants-a-letranger/
CHAPKA ASSURANCES CAP STUDENT www.chapkadirect.fr	

MEP (mutuelle étudiante, académies du Sud) Contrat Extra Pass www.mep.fr	MGEL (mutuelle étudiante, académies de l'Est) Assur World http://www.mgel.fr/assurances/assur-world.php
MondAssur Plan Santé Studies www.mondassur.com 	Mondial Assistance Assurance Jeunes/Etudes à l'étranger https://www.allianz-voyage.fr/assurances/sante-jeunes-a-l-etranger/
	SMECO (mutuelle étudiante, académies du centre) Pack Monde https://smeco.fr/4-assurances/5-assurance-a-letranger
SMENO (mutuelle étudiante, académies du Nord) Plan santé international www.smeno.com	SMEREP (mutuelle étudiante, académies de la région parisienne) World Pass www.smerep.fr

Plus d'informations :

France Diplomatie – Services aux citoyens

www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/

Mars 2018

Centre EducationUSA
 Commission Fulbright franco-américaine
www.fulbright-france.org

